

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON  
CANTON DE FEURS  
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 21/04/2026

**PRESENTS :** M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, M. Philippe PROTIERE, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

**ABSENTS et EXCUSES :** Mme Annie BOMBOURG qui donne pouvoir à M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE qui donne pouvoir à M. Nicolas TISSEUR, Mme Nathalie STANDAERT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Jimmy GOUGAUD

N° 2026-04-27-02

**OBJET : Budget annexe assainissement : affectation des résultats de l'exercice 2025**

Le conseil municipal

- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 37 962,98 €
- Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 61 309,95 €
- Considérant que suite au transfert de compétence eau et assainissement à la communauté de communes de Forez-Est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026

Décide d'affecter les résultats du compte administratif du budget assainissement 2025 au budget primitif 2026 de la commune tel qu'indiqué ci-dessous :

- Article 002, section de fonctionnement, pour un montant de 37 962,98 €
- Article 001, section d'investissement, pour un montant de 61 309,95 €

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,  
Jimmy GOUGAUD



Le Maire,  
Philippe FAYOLLE

